

Date de dépôt : 13 janvier 2021

Réponse du Conseil d'Etat

à la question écrite urgente de M. Christo Ivanov : Quand sera construit le parking pour les forains initialement prévu à la route du Bois-Brûlé ?

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 26 novembre 2020, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

En novembre 2010 déjà, le Grand Conseil votait la loi 10673 ouvrant un crédit d'investissement de 12 677 000 francs. Sur cette somme, un montant de 1 590 000 francs était prévu pour la construction d'un parking en surface d'une capacité de 39 places destiné aux forains et aux gens du voyage à la route du Bois-Brûlé au Grand-Saconnex.

L'exposé des motifs à l'appui du projet de loi précisait que, comme le site de la Bécassière ne permettait pas de loger le parking destiné aux métiers des forains et à leurs véhicules lourds, ce dernier serait localisé dans la zone industrielle existante route du Bois-Brûlé sur les parcelles 612 et 691 appartenant à l'Etat de Genève, commune du Grand-Saconnex.

En réponse à la QUE 157, le Conseil d'Etat avait précisé que l'autorisation de construire relative à la construction d'un parking en surface à la route du Bois-Brûlé, au Grand-Saconnex, n'avait pas été octroyée en raison d'un avis défavorable émis par l'aéroport. « Après plusieurs études d'implantations, l'office des bâtiments a identifié, sur la commune de Bellevue, une parcelle propriété de l'Etat qui serait susceptible d'accueillir le parking de 39 places pour véhicules lourds. L'étude de faisabilité est en cours et aurait dû aboutir en mai 2014. »

Les forains stationnent leurs véhicules lourds sur une parcelle à Vernier, dont le bail a été résilié pour fin 2021. La réalisation d'un parking à Bellevue n'a toutefois pas encore vu le jour et le nombre de places s'annonce d'ores et déjà insuffisant.

Mes questions sont les suivantes :

- Le parking pouvant accueillir les véhicules lourds des forains sera-t-il disponible avant fin 2021 ?*
- Avec seulement 39 places, le site de Bellevue n'est-il pas sous-dimensionné ?*

Je remercie le Conseil d'Etat pour sa réponse.

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

- Le parking pouvant accueillir les véhicules lourds des forains sera-t-il disponible avant fin 2021 ?**

Le planning des travaux prévoit effectivement une mise à disposition fin 2021. Les travaux ont été initiés en janvier 2021.

- Avec seulement 39 places, le site de Bellevue n'est-il pas sous-dimensionné ?**

Les 39 places de parking correspondent au programme initial, destiné uniquement aux véhicules professionnels des forains. La loi 10673, du 19 novembre 2010, prévoit un budget à hauteur de 1 590 000 francs à cet effet. L'aménagement prévu représente près de 4 000 m², ce qui est conséquent; mais le site ne pourrait pas intégrer davantage de places.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Michèle RIGHETTI

La présidente :
Anne EMERY-TORRACINTA